

"Osez, jouez, mixez et réinventez votre style"

Muryel Jappont Louis-Mane, journaliste



GAGNEZ

club metro

Mis à jour 09-12-2011 17:40



Le chantier des Halles représente un investissement de 802 millions d'euros. Photo : VM/Metro

Encore une embûche pour le chantier des Halles

Le rapporteur public au tribunal administratif a conclu vendredi à l'annulation d'un avenant crucial pour la réalisation du toit de verre nommé "canopée". Le recours est porté par une association de riverains et le préfet de région.

Le chantier de la Canopée, toit de verre géant qui devrait recouvrir le futur forum des Halles à Paris, **pourrait être compromis** à cause d'un avenant au contrat qui a entraîné un recours du préfet de Paris et d'une association devant le tribunal administratif de Paris vendredi.

"Nous contestons le fait que cet avenant, signé en janvier 2011 entre la ville et les architectes Patrick Berger et Jacques Anziutti, bouleverse l'économie du marché initial en l'augmentant de 28%", a expliqué maître Cyril Laroche, avocat de l'association Accomplir, qui a attaqué cet avenant.

Délai de six mois pour la Ville

Cet "avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre de la Canopée" était aussi déferé vendredi par le préfet de Paris et de Région, Daniel Canépa, dans le cadre d'un contrôle de légalité.

Durant l'audience vendredi matin, le rapporteur public a **conclu à l'annulation de cet avenant** et a proposé à la ville un délai de six mois pour annuler ce marché et en passer un nouveau.

Contacté par l'AFP, Dominique Hucher, directeur du projet du réaménagement des Halles à SemPariSeine, société d'économie mixte de la ville, a précisé que la ville allait "apporter des arguments auprès du juge" d'ici le jugement.

Chantier contesté

Pour le maire du 1er arrondissement, Jean-François Legaret (UMP), la conclusion du rapporteur "démontre une fois de plus qu'un certain nombre d'anomalies et d'irrégularités ont été commises sur ce chantier hautement chargé en péripéties".

La construction de la Canopée des Halles avait été attribuée en septembre par la commission d'appel d'offres à l'entreprise Chantiers Modernes, du groupe Vinci.

La mairie avait alors rappelé que l'enveloppe financière affectée au réaménagement des Halles, votée au Conseil de

ET AUSSI



- Les SSII programment un maximum d'embauches
- Encore une embûche pour le chantier des Halles
- La Ville butte encore sur Jean-Bouin

SONDAGE

Vous et la Star Ac'



Attendez-vous le retour de la Star Ac' qui sera diffusée sur NRJ12 cette année ?

- Oui
- Non

1167 personnes ont déjà voté

PHOTOS

Paris de novembre 2010, s'élevait à **802 millions d'euros hors taxe**, dont 236 millions pour la construction de la Canopée (176 millions pour la Canopée elle-même et 60 millions affectés à la provision pour aléas, compte tenu de la difficulté du projet).

Prenez le Metro de l'actu sur [Facebook](#) et [Twitter](#)



Metrofrance.com avec AFP

metrofrance@gmail.com



Ajouter un commentaire...

Publier en tant que Marie Brousse (Ce n'est pas vous ?)

Commenter

Publier sur Facebook

Module social Facebook

Diaporama : les cadeaux de Noël les plus insolites

CHATS



Posez vos questions à "Monsieur PSG"

CULTURE



- [Le cinéma espagnol a le grand frisson](#)
- [Méliès est immortel](#)
- [La "Star Ac" revit sur NRJ12](#)

SPORT



- [Franck Leboeuf : "Les Qataris sont des businessmen avant tout"](#)
- [Posez vos questions à "Monsieur PSG"](#)
- [Lyon s'accroche au bon wagon](#)

HIGH-TECH



- [Qooq, la tablette tactile "made in France"](#)
- [Si t'as pas Instagram, t'as raté ton année 2011](#)
- [MegaUpload : soutenu par des artistes, censuré par Universal](#)